

Soutien aux prisonniers basques

vendredi 7 avril 2006, par [EGIREUN Josu](#) (Date de rédaction antérieure : 6 avril 2006).

Après la trêve décidée par l'organisation séparatiste basque ETA, la politique pénitentiaire barbare des États espagnol et français à l'égard des prisonniers basques doit être dénoncée. Une campagne regroupant l'essentiel des organisations politiques, syndicales et associatives du Pays basque a été lancée.

Bilbao,

Deux exemples récents illustrent la politique pénitentiaire dramatique qui vise à la destruction physique et psychique des prisonnières et prisonniers basques : le prisonnier politique basque Igor Angulo a été retrouvé pendu dans sa cellule, le 27 février, dans des conditions qui ne sont pas éclaircies ; une semaine plus tard, Robert Saiz mourrait d'un infarctus cardiaque.

Cette politique, partagée à des degrés différents par les gouvernements de Madrid et de Paris, commence avec la dispersion dans des prisons éloignées du Pays basque. Par conséquent, les possibilités des visites familiales - limitées à vingt minutes par mois - sont réduites, ce qui constitue une peine additionnelle pour les familles qui doivent faire de longs trajets : seize personnes ont ainsi été victimes d'accidents de la circulation. Elle maintient en détention des personnes qui, ayant accompli les deux tiers de leur peine, ou souffrant de maladies incurables, devraient être en liberté. Elle impose des punitions en cellule d'isolement à ceux qui parlent en euskera (la langue basque), pendant les visites ou à l'occasion de communications téléphoniques. Elle oblige les femmes enceintes à accoucher attachées à leur lit...

Pour répondre à cette situation, 29 mouvements sociaux du Pays basque (tous les syndicats - sauf CCOO et UGT -, associations culturelles, de femmes, homosexuelles, antirépression, de solidarité internationale, étudiantes etc.) ont constitué, le 29 novembre 2005, le forum de Ibaeta, défendant l'idée que le respect des droits des prisonniers est nécessaire, tant pour garantir la santé démocratique de notre société que pour avancer dans la résolution du conflit et l'arrêt de l'activité armée de l'ETA.

Sa première initiative a été de convoquer une manifestation, le 7 janvier dernier, qui fut un succès, non seulement du fait des 25 000 personnes présentes, mais aussi par l'élargissement aux secteurs politiques et syndicaux les plus importants, au travers de la présence de représentants de Izquierda Unida et de membres de la direction des CCOO.

Le forum est, en ce moment, en train de solliciter l'appui des institutions locales et de la hiérarchie ecclésiastique du Pays basque ainsi que celui des mouvements sociaux de l'État espagnol et de l'état français pour mettre fin à cette situation.

Exigences défendues par le forum d'Ibaeta

- Droit à un traitement digne et respectueux : fin de la torture et des mauvais traitements ; fin de

l'isolement et des passages à tabac ; respect de l'identité nationale et culturelle des personnes détenues.

- Droit à la santé : soins sanitaires dignes ; possibilité pour les personnes détenues d'être visitées par des médecins de confiance, mise en liberté immédiate pour les personnes détenues gravement malades.
- Droit à la communication : fin des interventions et des restrictions à la communication ; liberté de communiquer en langue basque.
- Droits linguistiques : en tant que Basques, liberté et possibilité d'un développement intégral en langue basque.
- Droit à l'éducation : fin des empêchements pour réaliser des études ; il doit être possible de mener à bien les études en langue basque.
- Droits relatifs à la maternité et à la paternité : la femme emprisonnée a le droit d'être mère dans la dignité ; éliminer les obstacles pour la communication avec le père des enfants ; garantir la qualité de vie et la dignité des enfants dans les prisons.
- Droit à une défense juridique adéquate.
- Droits à la liberté : l'application des réductions de peine correspondantes sans aucun type de discrimination ; la mise immédiate en liberté des personnes détenues souffrant de maladies graves et incurables ; garantir la qualité de vie et la dignité des enfants dans les prisons.

P.-S.

* Paru dans « Rouge » n° 2153 du 6 avril 2006.